

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 5 – institutions et  
vie politique

Sous-domaine : 5.7 -  
intercommunalité

Objet : adoption du rapport  
de la commission locale  
d'évaluation des charges  
transférées suite au transfert  
de charges lié à l'intégration  
de l'accueil de loisirs  
extrascolaire situé à St  
Martin Lalande à la CCLA

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
10/10/2024

Date de publication de la  
présente délibération :

**18 OCT. 2024**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel.

Vu la délibération n°2024-092 en date du 26 juin 2024 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à SAINT MARTIN LALANDE à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ledit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

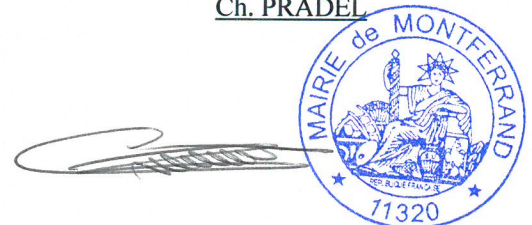
Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à SAINT MARTIN LALANDE à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à SAINT MARTIN LALANDE à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 15 octobre 2024